A retenir, system information, system informatique information, parti prenant,

Une information est une donnée brute qui a été interprété par celui ou celle qui l’utilise

Caractéristiques : pertinente : elle répond aux besoins de l’utilisateurs

Ouverte a une certaine actualité (récente ou mise à jour récemment)

Disponibilité

Exactitude

Clarté

La Transmission d’information a un impact direct sur l’entreprise : voir le II

II – Le Système d’information

Moyens humains

Def et fonctions : un système d’information se compose de l’ensemble des moyens permettant de collecter, c’est-à-dire de rentrer des données dans le system, de les stocker, de traiter les données, de les analyser, les mettre a jours et selon leur intérêt les supprimer ou non Pour enfin pouvoir diffuser l’information.

Le system informatique = Ensemble matériel de moyens technique

Les partis prenants du system d’information

Ils constituent l’ensemble des acteurs qui ont une influence sur l’entreprise ou qui sont influencés par les activités de l’entreprise.

On distingue salariés et représentants du personnel (délégué personnel et délégués syndicaux ainsi que les syndicats en générale).

Ensemble des acteurs qui gèrent mettent en ouvrent ou utilisent le system d’information :

Le DSI : Il gère et pilote le système d’information, il est le garant du bon fonctionnement du system d’information.

* Il doit avoir des compétences managériales avant d’avoir des compétences techniques.
* Des compétences techniques pour pouvoir dialoguer avec les experts
* Des compétences financières
* Des compétences juridiques

Les Informaticiens et les utilisateurs.

III- Le secteur informatique :

Dans les acteurs, on doit distinguer les constructeurs matériels, les éditeurs, …

1 – Les Acteurs

1. Les Constructeurs :

Ils se distinguent en fonction de leur activité :

* Microprocesseurs (AMD, Intel)
* Disques Dures (Western Digital)
* Cartes mères
* Carte Mémoire
* Ordinateur imprimante
* Infrastructure réseau
* Scanner

1. L’éditeur

C’est une société qui prend en charge le contenu d’une application.

1. Les hébergeurs

Ils facilitent le transport de l’information sans jamais toucher au contenu des données.

2 – Les organismes de normalisation :

AFNOR :

Leur rôle, établir et élaborer des normes pour la France.

ETSI :

Normes liées à la télécommunication

ANSI :

Met en place les normes et règles informatiques au niveau national

La W3C :

Consortium qui met en place les normales liées aux web

## Typologie des CT :

Le CDI :

* Le Contrat de droit commun, c’est la référence en matière de droit juridique.
* Il doit être la référence dès lors qu’il s’agit d’un emploi pérenne.
* Le Salarié est lié à l’employeur par ce contrat.
  + Il a des droits :
    - Travailler
    - Percevoir un salaire
    - Des avantages sociaux
  + Et des obligations :
    - Respect du RI
    - Prendre soin du matériel
  + Pouvoir décisionnaire de l’employeur :
    - Normatif (RI)
    - Disciplinaire

Fin du CDI : licenciment ou départ à la retraite

Rupture conventionnée.

CDD :

Date de début

Date de fin déterminé

Motifs de recours

Durée : 18 /24 mois (reouvelement possibinlrrrrrrr 3x

Indemnité congées payes = 6 a 8 de la remuneration totale brut.

Licensiment pour faut loured ou grave

Si l’employeur vire le salarié sans motif valable ; il doit verser l’intégralitée des sommes prévues par le contrat, si le contrat durait 18 mois à 1800 euros, alors il doit verser les 18 mois de salaire..

CTT : (intérim)

Typologie des contrats de travail

# La Durée Du travail :

1. Le Temps de Travail :

Durée Légale : 35h/s soit 151,67h/mois

Journée de travail : 7h /j Max 10h

Temps effectif , exclus :

* + - temps de repas
    - Temps de pause

Heures supp au-delà de 151,67h/mois

* Majoré à x1,7

Le Travail se déroule du lundi au Samedi, ce sont les jours ouvrables.

1. Le temps de repos

On a le droit au dimanche + 1 jour de repos => repos Hebdomadaire.

Repos Dominical

Repos journalier -> minimum 11h de repos entre les 2 prises de service.

Le 1er mai et jours fériés et chaumés

Les RTT : Rattrapage des heures supp

Les Congés :

* Payé : 2,5 jours par mois
* Periode de référence : 1er juin au premier mai n+1
  + Prise de congé 1er Main n+1 au 31 oct n+1 = Max 4 semaines
    - Période légale de CP
* Congés Maternité : 16 semaines pour les 2 premiers et 26 a partir du 3ème
* Congés Paternité : 2 semaines mais en discussion